



Cagnotte, le 28 juin 2017

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Monsieur le Préfet des Landes  
s/c de M. Le Secrétaire général de la Préfecture  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique

Monsieur le Préfet des Landes,

Suite aux travaux de recherche archéologique sur le site d'AGROLANDES sur la commune de HAUT-MAUCO dont nous souhaiterions avoir les conclusions, permettez-moi d'attirer votre attention sur les points suivants

- **L'affichage des permis de construire n'est pas réglementaire étant implantés de manière à ne pas être visible des voies de circulation (RD 933) ;**
- Ce terrain à l'origine et même encore en 2016 était cultivé avec des rendements très importants (130 quintaux/hectare) ;
- Ces parcelles vont changer d'affectation pour permettre l'implantation d'un site commercial et industriel, bien que le rapport des SAFER du 30 mai 2017 mentionne que l'artificialisation des terres agricoles a fait un bond de 20.2% en 2016 et que la consommation d'espaces naturels et agricoles reste trop forte dans les documents d'urbanisme ;

De plus ces terrains étaient en partie en zone humide avec une présence d'espèce animale protégée telle que le vison d'Europe .

Comment comprendre que vos services permettent des changements de zonages et acceptent la disparition de terres agricoles au bénéfice d'une coopérative dont les adhérents sont des agriculteurs qui recherchent des terres.

La SEPANSO note que le zonage dans les documents d'urbanisme n'intègre pas les valeurs agronomiques et environnementales des sols mais seulement une réflexion financière (exemple les terrains d'Agrolandes).

Nous ne pensons pas que la réflexion des services de l'État suit les objectifs du conseil économique, social et environnemental concernant la réduction d'au moins 50% des surfaces artificialisées d'ici 2025 (changement de zonage pour des bâtiments, des champs photovoltaïques...). La SEPANSO sera de plus en plus vigilante sur ces critères

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)